

2. AMÉLIORER LA FORMATION À TOUS LES NIVEAUX

2.4. Accroître l'offre de formation pour adultes dans tous les territoires peu couverts, via notamment l'ouverture des écoles aux parents pour conduire des formations (formation continue, parentalité, etc.) et la valorisation des bâtiments inutilisés

Description de l'action :

- Ouvrir l'école aux parents pour permettre des formations de tous types : formation sur les savoirs de bases, français langues étrangères, apprentissages, formation sur la parentalité, formation aux outils numériques, afin de donner aux parents les moyens d'accompagner les travaux scolaires des enfants, dans le cadre du plan « Territoire Numérique Éducatif ».
- L'offre de formation est aujourd'hui inégalement répartie sur le territoire de l'Aisne, concentrée essentiellement dans les zones urbanisées mais éloignée des populations résidant en zone rurale. Dans le cadre, le cas échéant, des stratégies locales de lutte contre l'illettrisme (cf. action 3.1.), le développement de l'offre de formation doit permettre d'atteindre des personnes isolées et de multiplier les offres.

Objectifs :

- Faire de l'école ou du collège un lieu d'apprentissage pour tous
- Multiplier les occasions d'apprendre, de se former dans un lieu à proximité de son domicile et Rapprocher l'offre de formation des publics peu mobiles dans les territoires ruraux
- Valoriser l'école et les parents pour les élèves
- Améliorer le nombre et la qualité des réponses aux appels à projets (Etat, région)

Publics ciblés :

- Parents d'enfants en école primaire ou en collège
- Personnes éloignées de l'emploi ou peu mobiles
- Allocataires du RSA, de l'ASS et de l'AAH

Acteurs qui seront sollicités ::

- Directeurs d'écoles volontaires, principaux de collèges volontaires, GRETA, organismes de formation, Pôle emploi, Missions locales, AFPA, Cap emploi, fédérations de parents d'élèves
- Collectivités : Conseil régional, Conseil départemental, intercommunalités, communes
- Recensement des offres de formation : CR2P Carif-Oref

Leviers d'action :

- Déterminer les formations pouvant être mises en place dans des écoles et des collèges et mettre à disposition de locaux au plus près des bénéficiaires de formation
- Collaboration entre les différentes collectivités
- Respect des règles sécuritaires des établissements
- Recensement exhaustif des formations aux compétences clés dans tous les territoires et évaluation des besoins de formation de la population

Calendrier : période du plan